

Comparaison contrat futur contrat forward

Forward	Future
Contrat adapté au client	Contrat standardisé
Contrat privé en 2 parties	Contrat standard entre un opérateur et la chambre de compensation
Pas de marché secondaire	Renégociation possible à tout moment
Prix négociés au téléphone	Négociations à la criée ou électronique
Dépôt de garantie	Dépôt de garantie + appel de marge
Gain ou perte réalisé à l'échéance	Marked to market quotidien
Risque de contrepartie	Garantie de la chambre de compensation
Livraison effective à l'échéance	Clôture à la position

CHAPITRE 5: LA GESTION COLLECTIVE

chap 5 pas au
program

INTRODUCTION

Un OPCVM ou organisme de placement collectif en valeurs mobilières est une entité qui gère un portefeuille dont les fonds investis sont placés en valeurs mobilières

Ces OPCVM donnent le même droit que des actions à leur possesseur

3 raisons d'acheter des OPCVM

La gestion par un professionnel
La diversification du portefeuille
La liquidité de l'investissement

SECTION 1 LE DICI

Document d'Information Clé pour l'Investisseur

C'est un document synthétique et standardisé fournissant aux investisseurs les informations essentielle sur les fonds en terme d'objectif, de risque, de performance, et de cout, afin qu'il soit en mesure de comprendre la nature et les risques liés au fonds qui leur sont offert et par conséquent prendre des décisions d'investissement éclairés

Ce compartiment doit décrire les objectifs et la politique d'investissement des OPCVM en langage intelligible et simple.

Profil de risque et de rendement

L'échelle va de 1 à 7 qui va de non risqué à très risqué. L

SECTION 2 LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'OPCVM

Il existe globalement une OPCVM plus ou moins pour toutes les attentes des acteurs sur le marché avec plus ou moins de risque

On distingue 6 catégories d'OPCVM généraux

- OPCVM de distribution (OPCVM qui verse un dividende)
- OPCVM de capitalisation (OPCVM qui réinvesti ses bénéfices)

OPCVM à régime particulier

Les OPCVM monétaires

Elles permettent d'obtenir des rémunérations à court terme proches de celles que procure le marché monétaire

Ils sont classés par l'AMF :

- Monétaire euro
- Monétaire à vocation internationale

Les OPCVM monétaire sont investis dans des titres de créance à court ou moyen terme

Leur risque est très limité mais la contrepartie est une rentabilité faible

Le CESR propose de considérer à compter du juillet 2011 deux catégories d'OPCVM de trésorerie

Les OPCVM monétaires → 2ans 6mois 12 mois

Les OPCVM monétaires à court terme → 397 jours – 60 jours – 120 jours

Par ailleurs les fonds monétaires ne peuvent plus avoir recours qu'à des instruments ayant reçu la première ou 2^e meilleur note par les agences de notation

Les OPCVM obligataires

Les OPCVM obligataires sont investis dans les obligations domestiques

Ces OPCVM permettent d'investir sur des obligatoires d'émetteurs différents, avec de multiples zones géographiques avec des maturités différentes

Les OPCVM c'est la possibilité que ca rapport un peu en misant sur les bonnes obligations.

Les risques traditionnels attachés à l'investissement en obligation sont :

Le risque de solvabilité : si on ne rembourse pas

Le risque de taux : si le taux dévalue l'obligation

Le risque de liquidité

Le risque est ici plus limité dans le cas d'un OPCVM

Les OPCVM actions

Les portefeuilles de ces OPCVM peuvent être structurés de différentes manières

- Allocation géographique

- Allocation sectorielle

Pour être qualifié d'OPCVM action il faut avoir au moins 60% d'actions en portefeuille.

Le risque des OPCVM actions est beaucoup plus important que pour un portefeuille monétaire ou obligataire

Le risque des OPCVM actions en fonction de l'évolution du marché action

Les OPCVM de fonds alternatifs

Les OPCVM de fonds alternatifs sont investis à plus de 10 % dans d'autres fonds mettant en œuvre des stratégies dites « alternatives »

Les OPCVM de fonds à formule

Les OPCVM à formule sont des fonds dont l'objectif est d'offrir une performance conditionnelle définie en fonction de l'évolution des marchés

Dans le contrat de notre OPCVM est indiqué que la performance de l'OPCVM sera égale à l'évolution de plusieurs indices.

Exemple : Garantie une partie du capital placé.

Les OPCVM diversifiés

Les OPCVM diversifiés sont exposés sur différents marchés

Ils ne relèvent d'aucune des familles présentées auparavant

Toutes les OPCVM présentées précédemment doivent respecter les règles en terme de répartition de risques si elle ne respectent pas ces règles elles passent dans un régime spécifique d'OPCVM

Ces règles sont :

Règles des 5 / 10 / 40 : on ne peut pas investir dans plus de 10% sur un même titre et la somme des participations supérieures à 5% ne peut dépasser 40%

Titres d'état (émis ou garantis) 35% maximum

Obligation de détenir 6 lignes différentes dont aucune ne dépasse 30%

Les OPCVM à régime particulier

Les OPCVM à règles d'investissement allégées

- ARIA simple
- ARIA à effets de levier
- ARIA de fonds alternatifs

Les OPCVM contractuels

SECTION 3 LA NATURE JURIDIQUE

Les SICAV

Une SICAV est une société anonyme qui gère un portefeuille de valeurs mobilières

La SICAV est fondée par un promoteur et un dépositaire

Le promoteur correspond à l'établissement à l'origine de la commercialisation de l'OPCVM

Le dépositaire assure le contrôle de la régularité des décisions de gestion prise pour le compte de l'OPCVM

Capital minimum 300 000 €

Elle fait des achats et des ventes de titres composant le portefeuille géré.

La SICAV n'est pas cotée en bourse elle diffuse une valeur liquidative quotidienne qui correspond à la valeur du portefeuille de valeurs mobilières

La comptabilisation des sicav

Achat de 100 actions à 28 euros En vue d'une revente à court terme

503	
2800	

515	
0	2800

La revente 6666 générant une moins value (333)

503 ou 271	
	6999

667	
333	

512	
666	

SICAV pour capital variable

Le capital de la SICAV est flottant car il évolue en fonction des titres gérés et en fonction des souscriptions des investisseurs actionnaires

Actif	Passif
-------	--------

PTF = 200 000	$10\,000 \times 20 = 25\,000$
---------------	-------------------------------

Les FCP

Fond commun de placement

- C'est une copropriété de valeurs mobilières
- Un FCP est créé par un dépositaire et une société de gestion de portefeuille
- Le capital minimum est de 300 000€

Le détenteur des parts de FCP est donc responsable des dettes de la copropriété et ce à concurrence de l'actif du fonds et de son investissement

La liquidité des FCP peut parfois être réduite

Explications beaucoup de fonds à formule.

SECTION 4 LES TRACKERS

Les trackers sont des produits financiers récents négociables en bourse répliquant la performance d'un indice

Diversité des indices :

- Indices actions, monétaires
- Indices de gestion

Simplicité

- Achat/vente tout au long de la journée de cotation
- Achat / vente aux conditions instantanées du marché
- Aucune date d'échéance

Transparence

- Diffusion quotidienne de la composition et de la valeur liquidative du fonds
- Diffusion en continu de la valeur liquidative indicative de chaque tracker
- Le prix ne peut s'écarter de plus de 1,5% pour les indices européens et de 3% pour les indices extra-européen de la valeur liquidative.

Economie

- Frais de courtage équivalents à l'achat/vente d'actions
- Frais de gestion
- Pas de droits d'entrée ni de droits de sortie
- Distribution de dividendes

SECTION 5 LES AUTRES VÉHICULES D'INVESTISSEMENT

Les fonds de capital d'investissement

Ces fonds sont des produits de gestion collective possédant un profil de risque élevé en raison de la nature des actifs dans lesquels ils sont investis

Dans cette catégorie on retrouve :

- Les fonds communs de placement à risque (FCPR)
- Les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI)
- Les fonds d'investissement de proximité

Les SCPI et OPCI

L'objet d'un SCPI est l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier

Il existe deux formes de SCPI

- Les SCPI à capital fixe
- Les SCPI à capital variable

A l'instar des OPCVM on distingue

- La SCPI de rendement dont l'objet est de distribuer des revenus
- Les SCPI de valorisation dont l'objectif est de donner lors de la liquidation du patrimoine la valorisation du capital qu'ils ont investi à l'origine

Les SCPI souffrent d'un problème de liquidité

Alors que les SCPI doivent investir 95% de leurs actifs en immobilier, ce ratio a été baissé à 60% leur conférant plus de liquidité

Les OPCI peuvent prendre la forme de

- Fonds de placement immobilier
- Sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable
- Les FPI (fonds de placements immobiliers)
 - Ce sont des copropriétés de valeurs mobilières qui émettent des parts
 - L'obligation de distribution d'un FPI est de :
 - 85% au moins de résultat distribuable correspondant aux produits réalisés par la société provenant des loyers et des revenus des placements financiers :
 - 50% au moins des plus values de cession d'actifs réalisés au cours de l'exercice nettes de frais et diminués des moins values nettes de frais réalisés au cours du même exercice augmentées des plus values nettes réalisés au cours d'exercices antérieurs et n'ayant pas fait l'objet d'une distribution.

Les fonds communs de titrisation

Ces fonds sont composés de créances initialement détenus par des établissements de crédits

Ces derniers vendent leurs créances au FCC qui émet des parts négociables : les intérêts sont remboursés grâce au paiement des créances

Les fonds communs d'intervention sur les marchés à terme

Les fonds de futures sont investis en instruments à terme

Fonds réservés aux professionnels

CHAPITRE 6: LES MARCHÉS FINANCIERS

Le marché financier est un lieu de rencontre de différents intervenant qui viennent échanger des instruments financiers

SECTION 1 LES ACTEURS

Plusieurs intervenants agissent chaque jour sur les marchés financiers afin d'en assurer

- Le fonctionnement,
- L'efficience
- La sécurité et la transparence

Les investisseurs

Il s'agit de toutes personnes physiques ou morales qui souhaitent acheter ou vendre des instruments financiers sur les marchés.

- Les particuliers
- Les entreprises : il y a les entreprises en quête de placements, et celles qui veulent rémunérer leur trésorerie.
- Les investisseurs institutionnels : cette nomination regroupe des institutions diverses à savoir des caisses de retraite des compagnies d'assurance ou des OPCVM ces investisseurs placent leurs fonds pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients

Les émetteurs

L'état

Les collectivités locales

Les entreprises publiques et privés

Les intermédiaires

Ceux ci exercent différentes activités